

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères et du développement international

Arrêté du 5 février 2015 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes

NOR : MAEA1503240A

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- VU** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;
- VU** l'arrêté du 17 décembre 2014 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;
- VU** le courrier du syndicat ASAM-UNSA du 13 janvier 2015 ;
- VU** le courrier du syndicat CFDT-MAE du 13 janvier 2015 ;
- VU** le courrier de la CFTC-MAE du 13 janvier 2015 ;
- VU** le courrier du syndicat CGT-MAE du 3 février 2015 ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes :

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentants titulaires

- M. Claude DELARBOULAS
- M. Philippe TOULOUT
- M. Franck LAVAL

Représentants suppléants

- M. Sébastien BLIMONT
- Mme Emmanuelle MERLET
- Mme Caroline HOLIER

Au titre du syndicat CGT-MAE

Représentant titulaire
- M. Yannick GUIDOUX

Représentant suppléant
- M. Gérald LECERF

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentante titulaires
- Mme Valérie ROUBY

Représentant suppléant
- M. Ludovic BORG-OLIVIER

Au titre du syndicat CFTC-MAE

Représentant titulaire
- M. Fahrettin ACAR

Représentante suppléante
-Mme Françoise NICOLAS

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 5 février 2015

Pour le ministre des affaires étrangères et du
développement international
et par délégation
le directeur général de l'administration et de la
modernisation

Yves SAINT-GEOURS